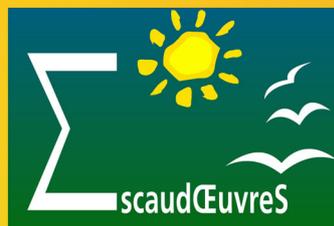


Vacances d'été 2024



ACCUEIL DE LOISIRS

8 juillet → 16 août

MATERNEL
PRIMAIRE
ADO
SPORTIF

ACCUEIL
MINIMUM

19 août
↓
30 août

*Inscriptions en mairie
ou dans les écoles
du 29 avril au 25 mai*

**Détail des dates et lieux d'inscriptions sur
https://www.escaudoevres.fr/8-accueil_loisirs.php**

**Dossier d'inscription disponible en mairie
ou sur www.escaudoevres.fr**



<https://www.facebook.com/ville.escaudoevres.officielle/>

Madame, Monsieur,

Afin d'offrir un service plus complet, la municipalité a décidé de vous proposer 2 temps d'accueil de loisirs différents lors de la prochaine période estivale :

- ◆ **du 8 juillet au 16 août : un accueil de loisirs** ouvert à tous les enfants de 2 à 17 ans du 8 au 26 juillet et jusqu'à 13 ans du 29 juillet au 16 août ;
- ◆ **du 19 au 30 août : un accueil minimum réservé uniquement aux enfants dont les deux parents travaillent ou dont le parent responsable travaille dans le cas des familles monoparentales.**

Capacité d'accueil :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- ◆ **centre maternel** (école Paul Langevin) pour les **2 à 6 ans** : 48 enfants du 8 au 26 juillet et 32 enfants du 29 juillet au 16 août
- ◆ **centre primaire** (centre Benoît Frachon) à **partir de 6 ans** : 60 enfants **jusque 11 ans du 8 au 26 juillet** et 36 enfants **jusque 13 ans du 29 juillet au 16 août**
- ◆ **centre ados** (CAP-Jeunes) pour les **11 à 17 ans** : 18 enfants **uniquement du 8 au 26 juillet**
- ◆ **centre sportif** (salle polyvalente) pour les **6 à 13 ans** : 48 enfants du 8 au 26 juillet et 24 enfants du 29 juillet au 16 août

Bon à savoir :

Pour un enfant âgé de 6 ans, vous avez le choix de l'inscrire au centre maternel, primaire ou sportif. De même, un enfant âgé de 11 ans peut être inscrit au centre primaire, ados ou sportif.

Accueil minimum (à l'école Paul Langevin) :

- ◆ 16 enfants de 2 à 6 ans pour l'accueil minimum maternel
- ◆ 24 enfants de 6 à 12 ans pour l'accueil minimum primaire

Critères d'inscription :

Les inscriptions se feront selon les dates, horaires et lieux ci-dessous :

- ◆ **du 29 avril au 14 mai de 13 h 30 à 17 h 30** : en mairie ;
- ◆ **le 6 mai de 8 h 30 à 9 h 30** : à l'école Suzanne Lanoy dans la garderie ;
- ◆ **le 7 mai de 8 h 30 à 9 h 30** : à l'école Paul Langevin dans la garderie ;
- ◆ **le 13 mai de 8 h 15 à 9 h 15** : à l'école Jean Lebas sous le préau ;
- ◆ **le 14 mai de 8 h 15 à 9 h 15** : à l'école Joliot-Curie dans le hall ;
- ◆ **du 15 au 24 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30** : en mairie ;
- ◆ **le samedi 25 mai de 9 h à 11 h 30** : en mairie.

AUCUNE inscription ne sera acceptée après le 25 mai.

La priorité sera donnée aux enfants scaldobrigiens et aux enfants du personnel communal (colonne 1 des tarifs) à condition que la capacité d'accueil ne soit pas atteinte. Pour rappel, l'inscription ne se fait qu'à réception d'un dossier complet. Un dossier incomplet ne valide pas l'inscription.

Pour les enfants extérieurs, une liste de préinscription sera ouverte avec ordre d'arrivée, ce qui permettra de compléter notre effectif si besoin. L'inscription des enfants extérieurs ne deviendra définitive qu'après la clôture des inscriptions (à savoir le 25 mai) si des places demeurent vacantes et sera confirmée par un appel téléphonique.

Vous remerciant de votre compréhension,

M. Michaël OLIVIER
Conseiller municipal délégué à la jeunesse

M. Thierry BOUTEMAN
Maire

Documents à retirer en mairie

ou à télécharger sur https://www.escaudoevres.fr/8-accueil_loisirs.php :

1. la fiche sanitaire de liaison ;
2. le certificat de vaccination ;
3. l'autorisation de prélèvement S.E.P.A. ;
4. la fiche d'inscription à l'accueil de loisirs (centre maternel, primaire, adolescent ou sportif) ou à l'accueil minimum.

Documents dûment remplis à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

1. la fiche sanitaire de liaison avec votre numéro d'allocataire C.A.F. afin d'accéder à votre dossier personnel. La C.A.F. met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, loi dite « *Informatique et Libertés* », vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier ;
2. le certificat de vaccination ;
3. l'autorisation de prélèvement S.E.P.A. accompagnée d'un R.I.B. en cas de règlement de la facture des garderies, ainsi que des repas par prélèvement automatique ;
4. la fiche d'inscription à l'accueil de loisirs (centre maternel, primaire, adolescent ou sportif) ;
5. une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire précisant la couverture de votre enfant ;
6. un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité ou de téléphone, etc.) ;
7. l'attestation C.A.F. indiquant le quotient familial du mois précédent ;
8. une attestation de l'employeur pour chaque parent justifiant une période de travail au moment de l'accueil minimum ;
9. un certificat d'aptitude aux activités physiques et sportives ou une copie de la licence sportive (pour le centre sportif) ;
10. le règlement des frais d'inscription (en chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Afin d'établir le tarif, la fourniture de l'attestation C.A.F. indiquant le quotient familial du mois précédent est indispensable pour l'inscription. Sans présentation de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Tarifs :

Les frais d'inscription, en chèque ou en espèces, sont à régler le jour du dépôt du dossier en mairie. Par contre, les frais de garderie et les repas vous seront facturés en fin de mois. Le règlement de la facture s'effectue par prélèvement automatique (après en avoir rempli la demande) ou directement au centre des finances publiques de Cambrai (1 rue de la Paix de Nimègue) pour tout autre moyen de paiement.

L'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est possible à la semaine.

Quel que soit le centre choisi (maternel, primaire, adolescent ou sportif), les tarifs appliqués sont identiques.

Tarifs d'accueil à la semaine :

Tarifs d'inscription pour une semaine de 4 jours (A.L.S.H. du 12 au 16 août 2024) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	8.00 €	8.00 €	13.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	12.80 €	12.80 €	19.40 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	14.40 €	14.40 €	20.20 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	17.60 €	27.60 € (dont 10 € de F.D.D.)	37.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	20.16 €	30.16 € (dont 10 € de F.D.D.)	43.40 € (dont 5 € de F.D.D.)

F.D.D. : Frais de dossier.

Tarifs d'inscription pour une semaine de 5 jours (A.L.S.H. de juillet et août (sauf dates du tableau précédent) ou accueil minimum du 19 au 30 août 2024) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	10.00 €	10.00 €	15.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	16.00 €	16.00 €	23.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	18.00 €	18.00 €	29.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	22.00 €	32.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	45.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	25.20 €	35.20 € (dont 10 € de F.D.D.)	53.00 € (dont 5 € de F.D.D.)

Tarifs d'accueil du 8 au 26 juillet 2024 (15 jours) :

Tarifs d'inscription pour l'A.L.S.H. du 8 au 26 juillet 2024 :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	28.00 €	28.00 €	35.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	46.00 €	46.00 €	59.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	52.00 €	52.00 €	77.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	60.00 €	70.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	125.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	72.00 €	82.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	149.00 € (dont 5 € de F.D.D.)

Tarifs d'accueil du 29 juillet au 16 août 2024 (14 jours) :

Tarifs d'inscription pour l'A.L.S.H. du 29 juillet au 16 août 2024 :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	26.00 €	26.00 €	33.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	43.00 €	43.00 €	55.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	48.00 €	48.00 €	72.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	56.00 €	66.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	117.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	67.00 €	77.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	139.00 € (dont 5 € de F.D.D.)

Tarifs de garderie et de restauration :

Tarifs de garderie (accueil minimum et tous les centres) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou scolarisé à Escaudœuvres		Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres	
	Le quart d'heure	La demi-heure	Le quart d'heure	La demi-heure
Jusqu'à 369 €	0.06 €	0.12 €	0.06 €	0.12 €
De 370 € à 499 €	0.11 €	0.22 €	0.11 €	0.22 €
De 500 € à 700 €	0.15 €	0.30 €	0.15 €	0.30 €
De 701 € à 999 €	0.20 €	0.40 €	0.25 €	0.50 €
À partir de 1000 €	0.25 €	0.50 €	0.50 €	1.00 €

Tarifs de restauration :

Centre	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Maternel	2.85 €	3.05 €	3.20 €
Primaire	3.05 €	3.15 €	3.30 €
Ado et sportif	3.15 €	3.25 €	3.50 €

Repas du camping :

Petit-déjeuner	1.50 €
Repas du soir	3.00 €

Les frais de restauration et de garderie vous seront facturés en fin de mois.
 Le règlement de la facture mensuelle s'effectue par prélèvement automatique ou directement à la Trésorerie de Cambrai Municipale et Hospitalière (1 rue de la Paix de Nimègue à Cambrai).